Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 43 (1995)

Artikel: Les usagers du Musée Rath, 1826-1842
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728399

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES USAGERS DU MUSÉE RATH, 1826 - 1842

A titre de coup d'œil rétrospectif, la rédaction propose quelques extraits tirés des sources de la Société des Arts de Genève, gestionnaire du Musée Rath de sa fondation en 1826 à 1851.

Discours du Professeur De Candolle, Président de la Société des Arts, lors de l'assemblée générale du jeudi 21 juin 1827:

> «Messieurs,
> L'année qui vient de s'écouler est une de celles dont la Société des Arts gardera le plus long souvenir, à raison du développement considérable qu'ont prises toutes les institutions confiées à ses soins; [...] la générosité de Mesdames Rath lui a procuré la jouissance inappréciable d'un Musée élégant et commode, où les collections de la Société ont pu être convenablement disposées pour l'étude des artistes[1] et la jouissance du public, et où par cela même nous avons vu ces collections prendre en peu de temps, une nouvelle extension.»[2]

Rapport du Docteur Morin, Président de la Classe des Beaux-Arts, au cours de la même séance:

> «Je pense être l'organe de cette assemblée en offrant en son nom à tous ces généreux bienfaiteurs, l'expression de sa reconnaissance, pour des dons d'une aussi grande richesse, et cependant plus précieux encore, par la grâce avec laquelle ils ont été faits, les soins et le tact avec lesquels ils ont été choisis, pour être non-seulement une parure dans notre Musée, mais encore une source d'étude pour les artistes qui désirent se perfectionner [...].
>
> Le Comité, pour se joindre à des vues aussi sages, s'est empressé d'ouvrir les salles aux peintres et dessinateurs, en leur donnant toutes les facilités possibles pour le travail. Il n'a réservé que le temps nécessaire, pour satisfaire la curiosité du public.
>
> Nous attendons de cette exposition habituelle, un développement graduel du goût de la population toute entière, à laquelle tout cet établissement est en définitive destiné. Nous espérons en outre que ce développement sera assez rapide, pour faire généralement comprendre, qu'il importe à tous de conserver tout ce qui y tient, et que bientôt il ne sera plus nécessaire de multiplier les gardiens pour éviter des accidens, qui ne tiennent qu'au manque d'habitude que nous avions de vivre auprès des produits des Beaux-Arts.»[3]

Dans sa séance du 15 avril 1826, le comité de la Classe des Beaux-Arts avait examiné le règlement du nouveau musée et adopté l'article suivant:

> «Le musée sera ouvert au public quatre heures par semaine. Il sera ouvert tous les jours, le Dimanche excepté, pour l'étude. Les membres de la Société des Arts, de la Classe des beaux-arts et les bienfaiteurs du Musée, recevront des cartes pour entrer au musée deux fois par semaine à des heures déterminées.»[4]

A la fin de la même année, ces dispositions avaient été précisées et quelque peu modifiées par la commission du musée:

> «La Commission a arrêté d'ouvrir le Musée au public tous les Jeudi de midi à 4 h.; d'en donner l'entrée aux artistes, pour y travailler, les Lundi, Mardi et Mercredi jusqu'à la nuit [...]. Les Membres de la Société des Arts et des trois Comités[5] ont droit d'entrée tous les jours; et les Membres des Classes les mercredi seulement.»[6]

Les horaires de visite pour le public devaient rester identiques jusqu'en 1842, où le nouveau gouvernement municipal issu du soulèvement radical s'en préoccupa:

> «Mr le Président [de la Classe des Beaux-Arts] donne lecture d'une lettre de Mr le Président du Conseil Municipal à Mr le Président de la Société des Arts par laquelle le C. Mun. demande que le Musée soit ouvert trois heures le Dimanche: «Le Conseil Administratif voit là une affaire d'éducation publique; il croit qu'il ne peut y avoir que de l'avantage à rapprocher des yeux de tous les citoyens les créations de la nature[7] et celles des Arts. Pour les difficultés il n'en a pas vu de réelles. La concierge du Musée Rath trouve dans l'ouverture du Musée une occasion de gain. Le dépôt des cannes, parapluies, ombrelles serait sans doute plus productif le Dimanche que le Jeudi. [...]» Mr le Président annonce encore que Mr Hornung [le peintre] lui a fait part qu'il avait été nommé commissaire du C.M. pour le Musée; que relativement à l'ouverture pendant l'hiver, les changements de température nuisant

au tableaux, qu'il avait pensé qu'un tambour volant placé derrière la grande porte parerait peut-être à cet inconvénient et que si l'on l'admettait il engagerait le C.M. à faire cette dépense.»[8]

Une discussion s'en suivit:

«Mr Deville rappelle que le Conservateur des tableaux a déjà fait cette demande, mais que l'on avait préféré faire passer le public par la petite porte vu que l'Escalier étant chauffé l'air froid extérieur était neutralisé.

Mr Durelli pense que le tambour aurait cet inconvénient qu'il faudrait ôter le grand vase de la place qu'il occupe.

Mr Dubois [...] trouve l'ouverture du Jeudi bien suffisante, les étrangers sont admis tous les jours de la semaine ainsi que les Genevois qui sont conduits par un membre de la Classe, en ouvrant en hiver pendant les jours courts qui sont presque toujours nébuleux, l'on ne peut voir les tableaux, il touve la publicité bien suffisante. [...]

Mr Morin observe que la Concierge est occupée tous les jours de la semaine depuis 5 h. du matin jusqu'à 9 h. du soir qu'elle n'a que le seul Dimanche de libre, et n'estime pas que l'on doive l'en priver.

Mr Bontems trouve la demande rationnelle vû que les hommes laborieux ne peuvent pas venir les jours de la semaine, il croit qu'un seul surveillant serait nécessaire et que si le C.M. en fait les fraix on aurait mauvaise grace de refuser d'autant plus que la même demande a été faite pour le Musée d'Histoire naturelle et le Jardin botanique. [...]

Mr Dorcières [...] pense que la demande du C.M. doit être accordée, mais seulement pendant la belle saison à la charge pour le Conseil de payer tous les fraix que nécessiteront l'ouverture du Dimanche.

Mr Morin [rappelle que] le Musée n'est point subventionné par le Gouvernement mais seulement aidé et cette somme entière employée aux Ecoles et aux fraix d'entretien. Il désire si cela est possible d'entrer dans les vues du C.M. Il faut dans les jours ordinaires deux gardiens [...], il en faudra peut-être d'autres si le Musée est ouvert le Dimanche, de crainte des accidents que peut amener un nombre considérable de personnes, qu'au reste le public actuel est fort différent de ce qu'il était anciennement, qu'il s'est habitué à voir sans toucher comme cela arrivait souvent lors des premières expositions, il ajoute qu'il faudra une indemnité à la concierge [...].»

En définitive, l'on décida de répondre au Conseil Municipal dans les termes suivants:

«Après un mur examen cette assemblée qui ne demande autre chose que de contribuer le plus possible, à l'éducation artistique de notre population, mais qui doit en même temps veiller à la conservation des richesses qu'elle a reçu de ses bienfaiteurs a vu trop d'inconvéniens à l'accès de l'air froid dans les galeries pendant la mauvaise saison, pour multiplier des jours d'ouverture pendant sa durée, mais elle se prêtera avec plaisir, malgré la surcharge de travail qui en résultera pour la concierge d'une part et pour quelques uns de ses membres de l'autre, à une ouverture le Dimanche de onze heures à deux heures pendant sept ou huit mois de l'année. Il est vrai qu'en jettant un coup d'œil sur son budget elle a reconnu qu'elle n'en pourrait pas supporter la dépense indispensable pour le salaire des surveillans, il faudrait donc pour que la chose devint possible que l'on ajoutât 200 frs à l'allocation ordinaire qu'il [le Conseil Municipal] fait à la classe des beaux arts c'est à dire la porter de frs 2 300 à frs 2 500.»

Notes:

1 Il faut entendre «artistes» au sens ancien du terme, incluant les artisans et notamment les peintres sur émail, dessinateurs et graveurs liés à la Fabrique de montres et de bijoux.

2 *Procès-verbal de la neuvième séance annuelle de la Société pour l'avancement des Arts, Le Jeudi 21 Juin 1827*, Genève, 1827, p. 107.

3 *Ibid.*, p. 143.

4 Procès-verbaux des séances du comité de la Classe des Beaux-Arts. Archives de la Société des Arts.

5 C'est-à-dire les comités des trois Classes, Beaux-Arts, Agriculture et Industrie.

6 *Ibid.*, séance du 9 décembre 1826.

7 La même demande était faite au Musée d'histoire naturelle et au Jardin botanique.

8 Procès-verbaux des séances du comité de la Classe des Beaux-Arts, séance du 24 octobre 1842. *Ibid.* pour les extraits qui suivent.